



**PRÉFET  
DES PYRÉNÉES-  
ATLANTIQUES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

## **COMMUNE D'HALSOU**

### **Plan de prévention des risques d'inondation (PPRi)**

Le public est informé qu'en application de l'arrêté préfectoral n°2023/BAE/014 du 05 octobre 2023, il sera procédé à une enquête publique portant sur l'élaboration du plan de prévention du risque d'inondation sur la commune d'Halsou (64480), **du jeudi 02 novembre 2023 à 14h00 au lundi 04 décembre 2023 à 18h00 inclus**, soit pour une durée de 33 jours. Cette demande n'est pas soumise à évaluation environnementale.

Le responsable du projet est la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), Service Urbanisme-Risques, prévention des risques naturels et technologiques, cité administrative, boulevard Tourasse à PAU.

Le siège de l'enquête est la mairie d'Halsou, quartier Karrika à Halsou (64480).

M. Michel CARNE, ingénieur généraliste dans l'industrie chimique et aéronautique à la retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par la présidente du tribunal administratif de Pau. M. Bernard TOURRET est désigné en tant que commissaire enquêteur suppléant. Il assurera des permanences à la mairie d'Halsou les jours et heures suivants :

- **le jeudi 02 novembre 2023 de 14h00 à 17h00**
- **le lundi 13 novembre 2023 de 15h00 à 18h00**
- **le mardi 21 novembre 2023 de 09h00 à 12h00**
- **le samedi 25 novembre 2023 de 09h00 à 12h00**
- **le lundi 04 décembre 2023 de 15h00 à 18h00**

Le dossier d'enquête peut être consulté par le public pendant toute la durée de l'enquête :

- sur le site internet des services de l'État dans les Pyrénées-Atlantiques à l'adresse suivante : [www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr](http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr) – page d'accueil – Enquêtes Publiques – en cours.
- sur support papier à la mairie d'Halsou aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
- sur support papier à la préfecture des Pyrénées-Atlantiques, bureau de l'aménagement de l'espace, du lundi au vendredi de 09h à 12h et de 14h à 16h.

Le public pourra formuler ses observations et propositions pendant la durée de l'enquête soit :

- sur le registre d'enquête disponible à la mairie d'Halsou ;
- par voie électronique à l'adresse : [pref-amenagement@pyrenees-atlantiques.gouv.fr](mailto:pref-amenagement@pyrenees-atlantiques.gouv.fr) ;
- par courrier postal à la mairie d'Halsou, à l'attention de monsieur le commissaire enquêteur.

Les observations et propositions écrites transmises par courrier électronique seront anonymisées et tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais sur le site internet des services de l'État dans les Pyrénées-Atlantiques ([www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr](http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr))

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an, à compter de la clôture de l'enquête, à la Préfecture, à la mairie d'Halsou, ainsi que sur le site internet précité des services de l'État dans les Pyrénées-Atlantiques.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'approbation est le préfet des Pyrénées-Atlantiques.

Fait à Pau, le 09 octobre 2023  
Le Préfet,



Pour le Préfet et par délégation  
Le secrétaire général,

Martin LESAGE